



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation au Chili

Question au Gouvernement n° 2500

Texte de la question

SITUATION AU CHILI

M. le président. La parole est à M. Fabien Lainé.

M. Fabien Lainé. J'aurais volontiers associé à cette question sur le Chili mon collègue Alexis Corbière, président du groupe d'amitié France-Chili de l'Assemblée, mais il vient de quitter l'hémicycle, apparemment d'humeur un peu chafouine !

M. Patrick Mignola. Il est parti au Venezuela ! (*Sourires.*)

M. Fabien Lainé. Le 18 octobre dernier, une crise sans précédent depuis le retour de la démocratie en 1990 a éclaté au Chili. Santiago et d'autres villes sont le théâtre de manifestations massives qui ont causé d'importantes perturbations. La crise se déroule dans un contexte de tension généralisée en Amérique du Sud et c'est paradoxalement dans une démocratie libérale qu'elle s'exprime de la manière la plus spectaculaire.

Le président Piñera a tenté de répondre aux manifestants en proposant un plan de mesures sociales, un projet de nouvelle constitution et, tout dernièrement, un plan de lutte contre la corruption. Cependant, la protestation ne faiblit pas et le bilan de la violente répression est lourd : vingt-trois morts et plus de deux mille blessés.

L'organisation non gouvernementale Human Rights Watch a dénoncé de graves violations des droits de l'homme et les méthodes de répression brutales de la police. D'après elle, plus de 15 000 personnes ont été arrêtées, 341 disent avoir été victimes de tortures physiques et 74 autres dénoncent des abus sexuels perpétrés par la police et les militaires. Le président Piñera a reconnu et dénoncé les exactions de la police mais la situation reste inquiétante.

Le Chili est un partenaire historique et un pays ami de la France depuis le XIXe siècle. Nos relations bilatérales sont dynamiques et intenses. Eu égard à l'amitié qui lie nos peuples, nous ne pouvons rester indifférents à la situation. Quelle est donc la position diplomatique de la France et quelles sont les actions que vous envisagez, monsieur le ministre, pour que le Chili réponde à ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme et mette fin à la crise ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Il y a quelques jours, monsieur le député, un accord a été conclu entre les principales forces politiques du parlement chilien ; il ouvre un processus constitutionnel. Les citoyens chiliens – c'est une très bonne chose – pourront dire en avril prochain s'ils souhaitent ou non l'adoption d'une nouvelle constitution et selon quelles modalités. C'est une étape importante

qui permet de tenir compte non seulement des grandes manifestations, mais aussi des consultations citoyennes grâce auxquelles se sont mobilisés des milliers de Chiliens – ce qui, au fond, témoigne de la vitalité démocratique du pays.

Reste que le bilan humain des manifestations est très lourd. Nous déplorons qu'elles aient fait des victimes et considérons – je le répète une fois de plus – que toute la lumière doit être faite sur les conditions dans lesquelles les violences ont été commises. Je note d'ailleurs comme vous que le président Piñera l'a lui-même demandé et que l'institution des carabiniers, mise en cause par Human Rights Watch, fait l'objet d'une réforme en profondeur – ce dont il faut se féliciter.

Nous souhaitons que les avancées annoncées s'inscrivent dans le temps et se manifestent rapidement de manière concrète pour aboutir à une sortie de crise, en cette période extrêmement difficile pour le Chili. La France est évidemment déterminée, dans cette perspective, à maintenir avec ce pays ami de longue date un partenariat durable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Fabien Lainé](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2500

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [4 décembre 2019](#)